



Abus du propriétaire? ou devons vraiment payer ce qu'il demande?

Par **Ana 1824**, le **05/11/2009** à **18:38**

Bonjour,

Nous en sommes en collocation à 4.

Depuis que nous avons emménagées, nous avons beaucoup de petits soucis, je les récapitule:

- Panne d'électricité vers 16h le premier jour, nous appelons le propriétaire qui nous demande de vérifier les fusibles de l'appartement ainsi que le compteur situé dans le couloir (chose déjà effectuée par nos propres soins, mais il nous a demandé de le refaire au téléphone, ce fut donc chose faite); sa décision était de faire passer quelqu'un qu'il connaît (je précise un amis de la famille sûrement qui bosse à son compte comme monsieur Mc Gaver: plombier, électricien, technicien etc) le lendemain à partir de 17h. Bon le monsieur vient à 17h, il refait exactement la même chose, et conclut au bout de 2min: "il faut appeler EDF" (le propriétaire nous avait formellement interdit d'appeler EDF avant que ce monsieur ne vérifié que se soit utile!) donc évidemment pas de EDF à 17H30! donc rebelote une nuit sans électricité! EDF est venu réparé le problème le 3ème jour à 12h, 10minutes, c'était entrain de bruler, je vous passe les détails, on aurait du appeler de suite! et en plus c'était gratuit!

Bref, nous avons donc passé 2 jours et demi ainsi: sans pouvoir manger (plaques electriques, pas de lumières, pas de quoi recharger PC ou telephone(nous sommes toutes etudiante en ecole de commerce), notre nourriture: perdue (congelos + frigo)

- la machine à laver: qui amrche une fois sur 3: bein sur sur l'etat des lieux c'est écrit en marche, on ne pouvait pas la faire marcher le jour de l'etat de sleux pour vérifier evidement!

- douche bouchée, donc inondation dans la salle de bain

BREF BREF BREF

Aujourd'hui nous recevons un mail: nous lui devons 75 euros pour le déplacement et les interventions multiple de ce monsieur Mc Gaver pour

la douche : 25 euros

la machine : 25 euros

le déplacement : 25 euros

Alors il prend en excuse qu'il a retrouvé des mégot de cigarettes dans la douche: nous même ne savons pas comment ils ont atteris là, ca pouvait tres bien etre la avant, cat la douche à bouché dès notre emmenagmeent!

Et pour la machine une barette bouché l'évacuation de l'eau: personne ici ne porte de barette, et ca ne ressemblait guère à une barette l'ayant vu de mes propres yeux! et pareil cela pouvait très bien dater d'avant nous!

Donc ma questions est: doit on payer? ou abuse-t-il vraiment?

De plus cette facture semble bidon, écrite sur word écrit sur word et convertie en pdf!

Par **jeetendra**, le **06/11/2009** à **10:23**

ADIL DES ALPES MARITIMES :

[fluo]NICE[/fluo] : 5, Rue du Congrès
06000

Tél: 04.93.98.77.57

Fax: 04.92.09.19.22

Permanence pour renseignements par téléphone du mardi au vendredi de 9h à 12h

[fluo]CANNES[/fluo] : 6, rue Forville 06400

Tél: 04.93.39.38.00

Fax: 04.93.99.59.30

Permanence pour renseignements par téléphone le lundi de 9h à 12h

Bonjour, le mieux c'est d'appeler l'Association ADIL le plus proche du lieu d'habitation (Nice ou Cannes), de leur expliquer ce qui vous arrive, ils vous expliqueront ce qu'il y a lieu de faire à l'encontre du bailleur, courage à vous, bonne journée.